



Cour  
Pénale  
Internationale

International  
Criminal  
Court



FONDS AU PROFIT DES VICTIMES  
COUR PÉNALE INTERNATIONALE



Un fidèle priant devant le minaret de la mosquée Djingareyber à Tombouctou, symbole puissant de la résilience de la communauté locale. Grâce aux mesures de préservation du patrimoine, le programme du FPV a contribué à restaurer des sites d'une profonde importance culturelle et spirituelle pour les populations musulmanes, détruits lors des attaques perpétrées entre le 30 juin et le 11 juillet 2012. Crédit : MINUSMA/Marco Dormino.



Cour  
Pénale  
Internationale

International  
Criminal  
Court



FONDS AU PROFIT DES VICTIMES  
COUR PÉNALE INTERNATIONALE



Les mesures de protection du patrimoine mises en œuvre par l'UNESCO, partenaire du Fonds au profit des victimes, ont compris la réhabilitation et la reconstruction des murs d'enceinte des cimetières Sidi Mahmoud Ben Omar Mohamed Aquit et Cheick Sidi El Mokhtar Ben Sidi Mouhammad Al Kabir Al Kounti, qui abritent plusieurs mausolées, ainsi que la plantation d'arbres dans les cimetières des Trois Saints et d'Alpha Moya. Ces mesures visent à protéger le patrimoine culturel de Tombouctou pour les générations futures. Crédit: © Nicolas RÉMÉNÉ / 2024



Réhabilitation de la clôture d'un cimetière abritant des mausolées historiques détruits à Tombouctou, au titre des réparations liées au crime de guerre d'attaque contre des bâtiments consacrés à la religion et des monuments historiques protégés. Crédit : UNESCO-Modibo Bagayoko/2022.



Cour  
Pénale  
Internationale

International  
Criminal  
Court



FONDS AU PROFIT DES VICTIMES  
COUR PÉNALE INTERNATIONALE



Dans le cadre du programme de réparations collectives mis en œuvre par le Fonds au profit des victimes, cérémonie de pose de la première pierre de l'extension du Musée municipal de Tombouctou tenue au titre de la mesure de commémoration choisie par la communauté de Tombouctou. Crédit: CFOGRAD/FPV 2024.



# MUSEE MUNICIPAL TOMBOUCTOU

Toumbouto ikoibatouma

Entrée du musée municipal de Tombouctou. Dans le cadre du programme de réparations collectives, le musée a été réhabilité et agrandi afin d'accueillir une exposition permanente consacrée aux bâtiments protégés, préservant la mémoire de la destruction des mausolées et des monuments historiques de Tombouctou et sensibilisant les générations futures à leur importance culturelle et spirituelle. Crédit : Hameye Touré/FPV 2022.



Cour  
Pénale  
Internationale

International  
Criminal  
Court



FONDS AU PROFIT DES VICTIMES  
COUR PÉNALE INTERNATIONALE



Vue aérienne de Tombouctou, où vivent plus de 70 000 membres de la communauté ayant bénéficié du programme de réparations mis en œuvre par le Fonds au profit des victimes dans l'affaire Ahmad Al Faqi Al Mahdi. Crédit: Nicolas Reméné/2021.



Le mémorial Louha, inauguré à Tombouctou en octobre 2024, rend hommage aux victimes des crimes commis en 2012. Tirant son nom du mot arabe désignant la tablette coranique, le monument symbolise la résilience de la communauté de Tombouctou et s'inscrit dans les mesures de mémorialisation mises en œuvre au titre du programme de réparations. Crédit : Hameye Touré/FPV 2024.



Cour  
Pénale  
Internationale

International  
Criminal  
Court



FONDS AU PROFIT DES VICTIMES  
COUR PÉNALE INTERNATIONALE



Des représentants du Gouvernement du Mali, du Fonds au profit des victimes et des partenaires de mise en œuvre inaugurent, en octobre 2024, l'enceinte de protection du cimetière Cheick Sidi El Mokhtar El Kounti à Tombouctou, dans le cadre du programme de réparations collectives de l'affaire Al Mahdi. Crédit: Hameye Touré/FPV 2024.



En octobre 2024, le Fonds au profit des victimes a officiellement remis à la communauté de Tombouctou, avec la participation du Maire, des mesures de réparations collectives, marquant une étape importante dans la mise en œuvre des réparations ordonnées par la CPI dans l'affaire Al Mahdi. Crédit : Hameye Touré/FPV 2024.



Atelier d'artisanat soutenu au titre du volet économique du programme de réparations Al Mahdi, visant à renforcer les moyens de subsistance et à favoriser le relèvement communautaire à Tombouctou. Crédit: Hameye Touré/FPV 2024.